

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

**Délibération n°2024.12.258**

**Transports : bilan 2024 sur la mise en accessibilité des services de transports urbains mis en place par GrandAngoulême**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 13 décembre 2024

**Secrétaire de Séance:** Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents :**

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Charlène MESNARD-CALMELS à Thierry HUREAU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_258-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.12.258**

Rapporteur : Michel GERMANEAU

**TRANSPORTS : BILAN 2024 SUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES DE TRANSPORTS URBAINS MIS EN PLACE PAR GRANDANGOULEME**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : RENDRE LES TC PLUS ATTRACTIFS

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Pour une ville et des établissements ouverts à tous, sûrs et durable

GrandAngoulême a validé en 2016 un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) Transport. Celui-ci fixe la programmation des actions à réaliser en termes de mise en accessibilité du réseau de transport en commun et notamment les interventions à mener sur les points d'arrêts. L'ADAP Transport intègre également la formation du personnel au contact des Personnes à Mobilité Réduite, des mesures pour l'information accessible à tous, l'achat de véhicules accessibles et donc le programme de travaux à réaliser pour rendre accessible les arrêts de bus dits « prioritaires ». Une planification sur 3 ans avait initialement été définie conformément à la réglementation.

Compte-tenu des nombreux projets sur lesquels GrandAngoulême a travaillé (mise en place du BHNS, réorganisation du réseau de transport), plusieurs demandes de prorogation auprès de l'Etat ont été sollicitées et acceptées entre 2019 et 2022. La dernière a été accordée en février 2022 pour une augmentation du délai de réalisation de l'ADAP Transport de l'agglomération de 3 ans. Ceci est en cohérence avec les programmes de travaux définis par GrandAngoulême (arrêts BHNS et non BHNS).

A fin 2024, il ressort de l'état d'avancement, les éléments suivants :

- Équipement pour le matériel roulant  
100% du parc est accessible, ce qui signifie que l'ensemble des bus/minibus sont équipés d'une rampe d'accès, de places pour les personnes à mobilité réduite, de dispositifs d'informations visuelles et auditives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_258-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

- Information voyageur  
Plusieurs actions ont été menées en ce sens pour garantir l'accessibilité sur ce sujet (Site internet, Application pour Smartphone, information en temps réel, Informations visuelle « Facile à Lire et à Comprendre – FALC », information sonore...)
- Formation du personnel  
Depuis 2021, la totalité du personnel est initiée à la problématique de l'accessibilité. Elle a vocation à être suivie de manière obligatoire par l'ensemble du personnel de conduite, susceptible d'être en contact avec des personnes atteintes de handicap, quelle que soit sa nature.
- Infrastructures  
En 2017, 607 points d'arrêt ont été définis comme prioritaires pour la mise en accessibilité sur la base de critères définis par décret. 89 de ces points d'arrêt ont fait l'objet d'une demande de dérogation en raison d'impossibilités techniques avérées ou pour coût manifestement disproportionné.

Concernant les interventions à mener, les arrêts prioritaires ont été classés en plusieurs catégories :

- Arrêt BHNS
- Arrêt à reprendre (évolution du mobilier)
- Arrêt à déplacer (réaménagement complet de l'arrêt) ou Arrêt à aménager (reprise de l'arrêt en lieu et place).

S'agissant des « arrêts BHNS », 145 points d'arrêt sont identifiés. A fin 2024 :

- 111 ont été traités en termes d'accessibilité,
- 19 sont classés en ITA (Impossibilité technique avérée),
- 9 sont actuellement en cours de reprise dans le cadre des travaux de la phase 2, mais 2 quais resteront en ITA.
- 3 stations (soit 6 points d'arrêts seront supprimés ou fusionneront dans le cadre des évolutions prochaines du réseau).

S'agissant des arrêts « à reprendre » (évolution du mobilier), 45 points d'arrêts nécessitaient des reprises sommaires avec notamment une évolution du mobilier. A fin 2024, l'ensemble de ces points d'arrêts ont été traités.

Enfin, s'agissant des 226 points d'arrêts « à déplacer » et « à aménager », ceux-ci nécessitent des interventions plus lourdes avec la reprise des quais ou bien le déplacement des arrêts. Ainsi :

- en 2021, huit premiers points d'arrêts ont été réalisés sur les communes de Linars et Fléac.
- en 2022, 51 points d'arrêts ont été livrés sur les communes de Linars, Fléac, Soyaux, Angoulême, Ruelle-sur-Touvre et Mornac.
- en 2023, 26 interventions ont été réalisées sur les communes d'Angoulême et de l'Isle d'Espagnac.
- en 2024, 19 interventions ont été réalisées sur les communes d'Angoulême, de Saint-Michel, Nersac et Gond-Pontouvre.

En termes de bilan à fin 2024, sur ces 226 points d'arrêt, près de la moitié a été traitée depuis 2021.

En 2024, environ 2 millions d'€ HT ont été investis par l'agglomération afin de réaliser des travaux d'infrastructure relatifs à la mise en accessibilité du réseau. Environ 750 000 € dans le cadre de l'Agenda de Mise en Accessibilité et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_258-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

1 250 000 € pour la réalisation des études et des interventions sur le BHNS (Stations en extrémités et en cœur d'agglomération).

Au vu de ces éléments, bien que GrandAngoulême se soit mobilisé pour atteindre les objectifs fixés dans l'ADAP Transport, il n'a pas été possible de finaliser le programme de travaux de mise en accessibilité des arrêts prioritaires dans le calendrier fixé par la législation et par la délibération du conseil communautaire du 5 décembre 2019.

Aussi, conformément aux articles R. 1112-19 à R. 1112-21 du code des transports, il est proposé de demander une prorogation du délai d'exécution des travaux de l'ADAP de 3 ans, en raison de difficultés techniques ou administratives, afin de la soumettre à Monsieur le Préfet.

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** du bilan 2024 de mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé Transport de GrandAngoulême.

**D'APPROUVER** une demande de prorogation du délai d'exécution des travaux de l'agenda d'accessibilité programmé (ADAP) de 3 ans, en raison de difficultés techniques ou administratives.

**DE TRANSMETTRE** cette demande à Monsieur le Préfet de la Charente conformément aux articles R. 1112-19 à R. 1112-21 du code des transports.

<b>Pour : 75</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_258-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024